



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### financement

Question écrite n° 121313

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les recommandations exprimées dans le rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale de septembre 2011. Concernant les aides publiques à l'épargne retraite, la Cour des comptes préconise de conditionner plus étroitement les avantages sociaux et fiscaux du PERCO (plan d'épargne retraite collectif) au respect des principes généraux de l'épargne retraite, en supprimant la possibilité de déblocage anticipé des fonds en cas d'achat de la résidence principale. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121313

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2011, page 11523

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)